conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : METAFLUX 75-41 NETTOYANT-DESINFECTANT

Date d'exécution : 05.11.2014 **Version (Révision) :** 1.0.2 (1.0.1)

Date d'édition : 23.09.2015

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

METAFLUX 75-41 NETTOYANT-DESINFECTANT

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Désinfectant

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur)

SODITEC Sàrl

24, rue Joseph-Marie Jacquard - BP 40180

F-67400 ILLKIRCH

Téléphone: +33 (0)3 88 55 29 40

E-mail: info.soditec@metaflux.fr - Internet: www.metaflux.fr Contact pour informations: Tél:++33 (0)3 88 55 29 40

1.4 Numéro d'appel d'urgence

ORFILA (Information - I.N.F.S.): +33 (0)1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aquatic Acute 1 ; H400 - Dangereux en milieu aquatique : Catégorie 1 ; Très toxique pour les organismes aquatiques. Acute Tox. 4 ; H302 - Toxicité aiguë (par voie orale) : Catégorie 4 ; Nocif en cas d'ingestion.

Eye Dam. 1 ; H318 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Catégorie 1 ; Provoque des lésions oculaires graves. Skin Irrit. 2 ; H315 - Corrosion cutanée/irritation cutanée : Catégorie 2 ; Provoque une irritation cutanée.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques







Corrosion (GHS05) · Environnement (GHS09) · Point d'exclamation (GHS07)

Mention d'avertissement

Danger

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

CHLORURE DE DIDÉCYLDIMÉTHYLAMMONIUM; N°CAS: 7173-51-5

Mentions de danger

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Conseils de prudence

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs

Page: 1 / 11

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : METAFLUX 75-41 NETTOYANT-DESINFECTANT

 Date d'exécution :
 05.11.2014
 Version (Révision) :
 1.0.2 (1.0.1)

Date d'édition : 23.09.2015

minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être

facilement enlevées. Continuer à rincer.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau/....

Indications diverses

Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit. 4.5 g quaternary ammonium cations per 100 g product.

2.3 Autres dangers

Aucune

SECTION 3: Composition / informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

ALCOHOLS, C13-ALKYL, POLYETHOXYLATED; Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119976362-32-XXXX; N°CE:

500-241-6; N°CAS: 69011-36-5

Poids: $\geq 5 - < 10 \%$

Classification 1272/2008 [CLP]: Eye Dam. 1; H318 Acute Tox. 4; H302

CHLORURE DE DIDÉCYLDIMÉTHYLAMMONIUM ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119945987-15-XXXX ; N°CE :

230-525-2; N°CAS: 7173-51-5

Poids: $\geq 1 - < 5\%$

Classification 1272/2008 [CLP] : Skin Corr. 1B ; H314 Eye Dam. 1 ; H318 Acute Tox. 4 ; H302

PROPANE-2-OL; Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457558-25-XXXX; N°CE: 200-661-7; N°CAS: 67-63-0

Poids: ≥ 1 - < 5 %

Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 2 ; H225 Eye Irrit. 2 ; H319 STOT SE 3 ; H336

 ${\sf CARBONATE\ DE\ SODIUM\ ;\ Num\'ero\ d'enregistrement\ REACH:01-2119485498-19-XXXX\ ;\ N^{\circ}CE:207-838-8;\ N^{\circ}CAS:497-838-8;\ N^{\circ$

19-8

Poids : \geq 1 - < 5 % Classification 1272/2008 [CLP] : Eye Irrit. 2 ; H319

Indications diverses

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

En cas d'inhalation

En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin. Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile.

En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Appliquer une crème grasse.

Après contact avec les yeux

en cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtamologiste.

En cas d'ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Appeler immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque des lésions oculaires graves. H302 - Nocif en cas d'ingestion. Provoque une irritation cutanée.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

Page: 2/11

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : METAFLUX 75-41 NETTOYANT-DESINFECTANT

Date d'exécution : 05.11.2014 **Version (Révision) :** 1.0.2 (1.0.1)

Date d'édition : 23.09.2015

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Eau Mousse Poudre d'extinction Dioxyde de carbone (CO2) Sable Azote Couverture pour éteindre le feu

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

Dioxyde de carbone (CO2) Monoxyde de carbone.

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

5.4 Indications diverses

Le produit lui-même n'est pas combustible. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant recueillir séparement l'eau d'extinction contaminée, ne pas la répandre dans les canalisations. Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éliminer immédiatement les quantités renversées. Nettoyer avec un matériau absorbant (p. ex. chiffon, non-tissé). Rincer abondamment avec de l'eau. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4 Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir paragraphe 7 Protection individuelle: voir paragraphe 8 Evacuation: voir paragraphe 13

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conserver le récipient bien fermé.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Protéger contre Gel

Conseils pour le stockage en commun

Classe de stockage (TRGS 510): 12

Autres indications relatives aux conditions de stockage

Température de stockage recommandée : 15°C - 20°C

shelf life: 12 months

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques. Observer le mode d'emploi.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail

Page: 3 / 11

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : METAFLUX 75-41 NETTOYANT-DESINFECTANT

Date d'exécution : 05.11.2014 **Version (Révision) :** 1.0.2 (1.0.1)

Date d'édition : 23.09.2015

PROPANE-2-OL; N°CAS: 67-63-0

Type de valeur limite (pays d'origine) TRGS 900 (D)

Valeur seuil: 200 ppm / 500 mg/m³

Limitation de crête : 2(II)
Remarque : Y
Version : 02.04.2014

Valeurs limites biologiques

PROPANE-2-OL; N°CAS: 67-63-0

TRGS 903 (D)

Paramètre: Acétone / Sang complet (B) / Fin de l'exposition voire fin du processus

Valeur seuil: 50 mg/l
Version: 31.03.2004

Type de valeur limite (pays d'origine)
TRGS 903 (D)

Paramètre : Acétone / Urine (U) / Fin de l'exposition voire fin du processus

Valeur seuil : 50 mg/l Version : 31.03.2004

Valeurs DNEL/DMEL et PNEC

DNFI /DMFI

Type de valeur limite : DNEL salarié (local) (CARBONATE DE SODIUM ; N°CAS : 497-19-8)

Voie d'exposition : Inhalation

Fréquence d'exposition : Long terme (répété)

Valeur seuil: 10 mg/m³

Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique) (PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0)

Voie d'exposition : Inhalation

Fréquence d'exposition : Long terme (répété)

Valeur seuil: 500 mg/m³

Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique) (PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0)

Voie d'exposition : Dermique Fréquence d'exposition : Long terme (répété)

Valeur seuil : 888 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection individuelle

Protection yeux/visage



Porter des lunettes de protection en cas d'éclaboussures.

Protection oculaire appropriée

En cas d'éclaboussures selon la DIN EN 166

Protection de la peau

Protection des mains

Porter des gants de protection en cas de contact de longue durée

Modèle de gants adapté : EN 374.

Matériau approprié : NBR (Caoutchouc nitrile)

Temps de pénétration (durée maximale de port) : 480 min.

Epaisseur du matériau des gants : 0,4 mm. **Remarque** : Durée de résistance à la rupture

Page: 4 / 11

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : METAFLUX 75-41 NETTOYANT-DESINFECTANT

Date d'exécution : 05.11.2014 Version (Révision): 1.0.2 (1.0.1)

Date d'édition : 23 09 2015

Protection respiratoire

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: dépassement de la valeur limite

Appareil de protection respiratoire approprié

Appareil filtrant combiné (EN 14387)

Type: A

Remarque

Il faut respecter les limitations du temps de port selon la Loi GefStoffV en relation avec les règles pour l'utilisation d'appareils de protection respiratoires.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne pas porter sur soi des chiffons imprégnés du produit. Ne pas porter sur soi des chiffons imprégnés du produit. ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.

8.3 Indications diverses

Aucun essai n'a été effectué. La sélection concernant cette préparation a été effectuée de bonne foi en prenant compte des informations relatives aux composants. La résistance du matériau utilisé pour les gants n'est pas prévisible, un test doit donc être fait avant leur utilisation

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect: liquide Couleur : incolore Odeur: caractéristique

Données de sécurité Point initial d'ébullition et intervalle

d'ébullition :	(1013 hPa)	>	100	°C
Point éclair :			négligeable	
Limite inférieure d'explosivité :			négligeable	
Limite supérieure d'explosivité :			négligeable	
Densité :	(20 °C)	ca.	1,02 - 1,04	g/cm ³
pH:		ca.	10,9 - 11,9	
Temps d'écoulement :	(20 °C)		négligeable	

DIN gobelet 4 mm Temps d'écoulement : (23 °C) 22 mPa.s Viscosité: ca.

Teneur en COV maximale (CE): 1,8 Pds % Teneur en COV maximale (Suisse) : Pds %

9.2 Autres informations

CH: Ce produit n'est pas soumis à l'obligation fiscale de COV selon VOCV (< 3 % COV).

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune information disponible.

10.2 Stabilité chimique

Aucune information disponible.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

10.4 Conditions à éviter

Conserver à l'écart de la chaleur.

Page: 5 / 11

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : METAFLUX 75-41 NETTOYANT-DESINFECTANT

Date d'exécution : 05.11.2014 **Version (Révision) :** 1.0.2 (1.0.1)

Date d'édition : 23.09.2015

10.5 Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucune information disponible.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Effets aigus

Toxicité orale aiguë

Paramètre: ATEmix calculé
Voie d'exposition: Par voie orale
Dose efficace: 1783 mg/kg

Paramètre : DL50 (CARBONATE DE SODIUM ; N°CAS : 497-19-8)

Voie d'exposition : Par voie orale Espèce : Rat
Dose efficace : 2800 mg/kg

Paramètre : DL50 (CHLORURE DE DIDÉCYLDIMÉTHYLAMMONIUM ; N°CAS : 7173-51-5)

Voie d'exposition : Par voie orale

Espèce : Rat
Dose efficace : 84 mg/kg

Paramètre: DL50 (ALCOHOLS, C13-ALKYL, POLYETHOXYLATED; N°CAS: 69011-36-5)

Voie d'exposition : Par voie orale

Espèce: Rat

Dose efficace: 900 - 2000 mg/kg

Paramètre: DL50 (PROPANE-2-OL; N°CAS: 67-63-0)

Voie d'exposition : Par voie orale

 Espèce :
 Rat

 Dose efficace :
 > 2000 mg/kg

 Méthode :
 OCDE 401

Toxicité dermique aiguë

Paramètre : DL50 (CARBONATE DE SODIUM ; N°CAS : 497-19-8)

Voie d'exposition : Dermique
Espèce : Lapin
Dose efficace : > 2000 mg/kg

Paramètre : DL50 (PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0)

Voie d'exposition : Dermique
Espèce : Lapin
Dose efficace : > 2000 mg/kg

Toxicité inhalatrice aiguë

Paramètre : CL50 (CARBONATE DE SODIUM ; N°CAS : 497-19-8)

Voie d'exposition : Inhalation
Espèce : Rat
Dose efficace : 2300 mg/m³

Temps d'exposition : 2 h

Paramètre : CL50 (PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0)

Voie d'exposition : Inhalation
Espèce : Rat
Dose efficace : > 10000 ppm

Temps d'exposition : 6 h

Méthode : OECD 403

11.2 Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

11.4 Autres effets nocifs

Exerce un effet dégraissant sur la peau. Les contacts prolongés ou répétés avec la peau ou les muqueuses provoquent

Page: 6 / 11

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : METAFLUX 75-41 NETTOYANT-DESINFECTANT

Date d'exécution : 05.11.2014 **Version (Révision) :** 1.0.2 (1.0.1)

Date d'édition : 23.09.2015

des irritations, rougissements, formations d'ampoules, enflammations de la peau etc.

11.5 Informations complémentaires

Préparation non contrôlée. L'énoncé est déduit à partir des propriétés des différents composants.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

Toxicité aigüe (à court terme) pour le poisson

Paramètre : CL50 (CARBONATE DE SODIUM ; N°CAS : 497-19-8)

Espèce : Lepomis macrochirus (crapet arlequin)
Paramètres d'évaluation : Toxicité aigüe (à court terme) pour le poisson

Dose efficace : 300 mg/l
Temps d'exposition : 96 h

Paramètre: CL50 (CHLORURE DE DIDÉCYLDIMÉTHYLAMMONIUM ; N°CAS : 7173-51-5)

Espèce : Poisson
Dose efficace : 0,58 mg/l
Temps d'exposition : 96 h

Paramètre: CL50 (PROPANE-2-OL; N°CAS: 67-63-0)

Espèce : Tête de boule

Paramètres d'évaluation : Toxicité aigüe (à court terme) pour le poisson

Dose efficace : 10000 mg/l
Temps d'exposition : 96 h
Méthode : OECD 203

Paramètre: CL50 (PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0)
Espèce: Daphnia magna (puce d'eau géante)

Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia Dose efficace : > 10000 mg/l

Méthode : OECD 202 Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia

Paramètre : EC50 (CARBONATE DE SODIUM ; N°CAS : 497-19-8)

Espèce : Ceriodaphnia spec

Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia

Dose efficace : 200 - 227 mg/l

Temps d'exposition : 48 h

Paramètre : EC50 (CHLORURE DE DIDÉCYLDIMÉTHYLAMMONIUM ; N°CAS : 7173-51-5)

Espèce : Daphnie
Dose efficace : 0,09 mg/l
Temps d'exposition : 48 h

Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues

Paramètre: EC50 (CHLORURE DE DIDÉCYLDIMÉTHYLAMMONIUM; N°CAS: 7173-51-5)

Espèce : Algues
Dose efficace : 0,16 mg/l
Temps d'exposition : 72 h

Paramètre : EC50 (CHLORURE DE DIDÉCYLDIMÉTHYLAMMONIUM ; N°CAS : 7173-51-5)

Espèce : Algues
Dose efficace : 0,15 mg/l
Temps d'exposition : 96 h

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradation

Paramètre : Biodégradation (PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0)

Inoculum :BiodégradationParamètres d'évaluation :AérobieDose efficace :53 %Temps d'exposition :5 d

Page: 7 / 11

(FR/D)

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : METAFLUX 75-41 NETTOYANT-DESINFECTANT

 Date d'exécution :
 05.11.2014
 Version (Révision) :
 1.0.2 (1.0.1)

Date d'édition : 23.09.2015

Paramètre: Biodégradation (ALCOHOLS, C13-ALKYL, POLYETHOXYLATED; N°CAS: 69011-36-

5)

Inoculum: Biodégradation

Dose efficace: > 70 %

Évaluation : Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).

Méthode : OECD 301A/ ISO 7827/ EEC 92/69/V, C.4-A

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB de la directive REACH annexe XIII.

12.6 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

12.7 Autres informations écotoxicologiques

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

Les codes déchets indiqués ci-dessous ne sont cités qu'à titre indicatif et se basent sur l'utilisation prévue pour ce produit. En cas d'utilisation spéciale et dans le cadre des possibilités d'élimination des déchets de la part de l'utilisateur, d'autres codes déchets peuvent éventuellement être assignés aux produits.

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit

07 01 99 - déchets non spécifiés ailleurs

Code des déchets conditionnement

15 01 02 - emballages en matières plastiques.

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Emballage

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible, les emballages non contaminés peuvent être recyclés. Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

13.2 Informations complémentaires

Ces numéros individuels d'identification ont été attribués à partir des usages les plus communs du matériel permettant de négliger le dégagement de polluants lors d'un usage spécifique.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ONU 3082

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (CHLORURE DE DIDÉCYLDIMÉTHYLAMMONIUM)

Transport maritime (IMDG)

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (DIDECYLDIMETHYLAMMONIUM CHLORIDE)

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (DIDECYLDIMETHYLAMMONIUM CHLORIDE)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)
Classe(s): 9
Code de classification: M6

Page: 8 / 11

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : METAFLUX 75-41 NETTOYANT-DESINFECTANT

Date d'exécution : 05.11.2014 **Version (Révision) :** 1.0.2 (1.0.1)

Date d'édition : 23.09.2015

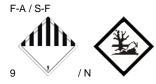
Danger n° (code Kemler): 90
Code de restriction en tunnel: E

Réglementations particulières : LQ 7 Étiquette de danger :



Transport maritime (IMDG)

Classe(s) : Numéro EmS : Étiquette de danger :



Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Classe(s) : Étiquette de danger :



14.4 Groupe d'emballage

Ш

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport par voie terrestre (ADR/RID): Oui Transport maritime (IMDG): Oui (P)
Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR): Oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

SECTION 15: Informations réglementaires

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations EU

Autres réglementations (UE)

Notice explicative sur la limite d'occupation

Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Caractéristique des composants selon le décret CE n°648/2004

< 5 % tensio-actif kationique

5 - 15 % tensio-actifs non-ioniques

Directives nationales

AT: Marquage selon le règlement de l'Autriche (loi chimique / chemV).

CH: Veuillez noter la loi chimique / ChemV et Chem RRV selon le règlement de la Suisse.

Classe risque aquatique (WGK)

Classe: 2 (Présente un danger pour l'eau.) Classification selon VwVwS

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Betriebssicherheitsverordnung (BetrSichV)

Aucun liquide inflammable selon BetrSichV.

Informations complémentaires

La substance/préparation figure dans les inventaires nationaux suivants

Page: 9/11

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : METAFLUX 75-41 NETTOYANT-DESINFECTANT

 Date d'exécution :
 05.11.2014
 Version (Révision) :
 1.0.2 (1.0.1)

Date d'édition : 23.09.2015

BAuA reg. no.: N - 55980

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour cette substance.

SECTION 16: Autres informations

16.1 Indications de changement

Aucune

16.2 Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

AOX: adsorbable organohalogens

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

CLP: Classification Labelling and Packaging (Regulation (EC) No. 1272/2008)

EAK / AVV: europäischer Abfallschlüsselkatalog (european waste catalogue)

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

GHS: Globally Harmonized System of Classifiaction and Labelling of Chemicals

IATA: International Air Transport Association

ICAO: International Civil Aviation Organization

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

RCP: reciprocal calculation procedure

RID: Règlement international concernant le transport des marchandieses dangereuses par chemin de fer (Regulations

Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)

TRGS: Technische Regel für den Umgang mit Gefahrstoffen

VbF: Verordnung über brennbare Flüssigkeiten

VOC: volatile organic compound

VwVwS: Verwaltungsvorschrift wassergefährdender Stoffe WGK: Wassergefährdungsklasse (water hazardous class)

16.3 Références littéraires et sources importantes des données

DGUV: GESTIS-Stoffdatenbank

ECHA: Classification And Labelling Inventory

ECHA: Pregistered Substances ECHA: Registered Substances EC_Safety Data Sheet of Suppliers

ESIS: European Chemical Substances Information System

GDL: Gefahrstoffdatenbank der Länder UBA Rigoletto: Wassergefährdende Stoffe

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aucune information disponible.

16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

16.7 Informations complémentaires

Aucune

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche

Page: 10 / 11

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : METAFLUX 75-41 NETTOYANT-DESINFECTANT

Date d'exécution : 05.11.2014 **Version (Révision) :** 1.0.2 (1.0.1)

Date d'édition : 23.09.2015

de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Page : 11 / 11

(FR/D)